DEL2026-32

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260409-DEL2026_32-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	17	19

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril 2026 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, Mme DHEERE Christophe, Mme FORIN Laurence, M. LEDOYEN Jérome, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, M. DELAPORTE Christophe, Mme FOURRIER Geneviève, M. LE LEUCH Eric, Mme FIGLAREK Sylvie, M. ARTIGE Jean-François, Mme BUSSIERE Hélène, M. DORE Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme LUCAS Valérie.

Pouvoirs : M. DULAC Emmanuel (pouvoir à M. DORE Mickaël), Mme LE GOFF Lydia (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie)
Absents excusés : -

Date de convocation : 2 avril 2026
Secrétaire de séance : Mme BEGUE Kristen

32-2026 Comité National d'Action Sociale : Désignation d'un délégué

Rapporteur : Stéphanie DOYEN

Madame le Maire expose à l'assemblée que la commune de Saint-Pierre-Quiberon adhère au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S) pour le personnel des collectivités territoriales.

Dans ses statuts, le C.N.A.S prévoit la désignation d'un délégué local représentant les élus et d'un représentant des agents, pour siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration.

Le délégué représentant les agents est élu parmi les agents de la collectivité. **Le délégué représentant les élus est désigné par délibération du conseil municipal**.

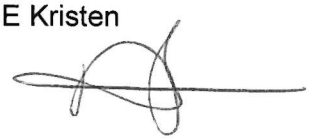
Le conseil municipal est donc invité à désigner un délégué représentant les élus au sein du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S).

M. GOUARIN Joël se porte candidat.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Désigne** M. GOUARIN Joël comme délégué auprès du CNAS ;
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

La secrétaire de séance
Mme BEGUE Kristen



A Saint-Pierre-Quiberon
Le 8 avril 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN

